

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

DGA Ressources
Direction des Ressources Humaines
Bureau gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 18/618

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE THIESE DIRECTRICE DU LABORATOIRE VETERINAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du Conseil Départemental,

VU les délibérations de l'Assemblée Départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 17/2594 du 12 septembre 2017 portant organisation des Services du Conseil Départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 16/91 du 22 janvier 2016 modifié portant délégation de signature à Mme Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental,

ARRÊTE

Article 1er : Les dispositions de l'article 10 de l'arrêté départemental R.H. 16/91 du 22 janvier 2016 susvisé donnant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina TASTAYRE, ingénieur et responsable technique au Laboratoire Vétérinaire Départemental, sont complétées par les dispositions ci-après.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina TASTAYRE, la délégation qui lui est conférée par l'article 9 sera exercée par :

M. David TASTAYRE, agent de maîtrise
Mme Stéphanie MELO, adjoint technique
Mme Carine ROMBOLETTI, adjoint technique
M. Gérard FIGUEREDO, ingénieur et responsable technique

. Bactériologie alimentaire

Signature des contrôles de nettoyage désinfection (boîtes contact)

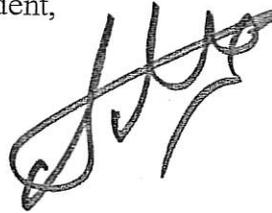
Article 3 : Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté départemental R.H. 16/91 du 22 janvier 2016, donnant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental, sont complétées par les dispositions ci-après.

. Virologie PCR

Mme Laurence BOSQUE, technicien principal 1ère classe
Mme Valérie PECCEU, technicien principal 2ème classe

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 27 mars 2018
Le Président,



Christian ASTRUC

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.